

■ **FML ELECTRICITE Sarl**, à Lausanne, CH-550-1051403-4, exploitation d'une entreprise d'électricité et d'informatique (FOSC du 30.07.2008, p. 17/4595550). Elshani Flurim et Ly Van Loc, qui ne sont plus associés-gérants et dont la signature est radiée, cèdent chacun leur part de CHF 20'000 à l'associé-gérant Martins Alvaro, désormais titulaire de 3 parts de CHF 20'000. Statuts modifiés le 22 juin 2009. Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Le capital social de CHF 60'000 est désormais divisé en 60 parts sociales de CHF 1'000, dont Martins Alvaro est seul titulaire. Nouvel organe de révision: FIDUGERE SA (CH-550-0084247-8), à Lausanne. Communications aux associés: par écrit ou par courriel.

Registre journalier no 10863 du 03.07.2009

(05127370 / CH-550.1.051.403-4)